



Strasbourg, 17 novembre 2016

CODEXTER (2016) 25

# **COMITÉ D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)**

---

## **RAPPORT ABRÉGÉ LISTE DES POINTS EXAMINÉS ET DES DÉCISIONS PRISES**

---

Secrétariat de la Division Anti-Terrorisme  
Direction de la société d'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

Le Comité d'experts sur le terrorisme (CODEXTER) s'est réuni à Strasbourg les 16 et 17 novembre 2016 sous la présidence de M. Alexandros STAVROPOULOS (Grèce). Il a décidé ce qui suit :

### **1. Ouverture de la réunion**

- Prendre note des observations liminaires de M. Jan KLEIJSSSEN, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, notamment sur le rôle important du CODEXTER, en tant que comité directeur, dans la coordination de la lutte contre le terrorisme au sein du Conseil de l'Europe. En référence aux travaux futurs du CODEXTER, M. KLEIJSSSEN note qu'une plus grande attention pourra être accordée à d'autres questions que l'adoption de normes juridiques, notamment la radicalisation et le financement du terrorisme. M. KLEIJSSSEN souligne que les questions liées au terrorisme et à internet et les rôles des femmes dans le terrorisme restent des priorités. Le Directeur insiste aussi sur la révision de la recommandation relative aux TSE, en tant que tâche importante du CODEXTER, ainsi que sur l'élaboration d'une nouvelle recommandation sur les « terroristes agissant de manière isolée ». M. KLEIJSSSEN indique que, dans le prolongement des travaux du CODEXTER sur les combattants terroristes étrangers, le Comité des Ministres a décidé de mettre en place un réseau 24/7 de points de contact, dans l'attente de l'entrée en vigueur du Protocole additionnel (STCE n° 217), et que les points de contact ont tenu leur première réunion le 17 octobre. Enfin, il se félicite du fait que M. David Anderson, Conseiller de la Reine, analyste indépendant du Royaume-Uni sur la législation relative à la lutte contre le terrorisme, ait été invité à s'exprimer devant le CODEXTER sur les questions de législation antiterroriste.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

- Examiner et adopter l'ordre du jour.

### **3. Communication du Président et du Secrétariat**

- Prendre note des informations communiquées par le Président, M. STAVROPOULOS, concernant notamment le résultat de la 8<sup>e</sup> Réunion du Bureau, et par M. Carlo CHIAROMONTE, Secrétaire du CODEXTER, au sujet des activités les plus récentes du Conseil de l'Europe, menées depuis la précédente réunion plénière en mai 2016, présentant un intérêt pour les travaux du CODEXTER ;
- Prendre note des informations communiquées par le Secrétariat au sujet de l'état d'avancement de la rédaction d'une nouvelle convention du Conseil de l'Europe sur les infractions contre des biens culturels, menée actuellement par le CDPC ;
- Tenir un échange de vues sur les questions les plus récentes liées à la lutte contre le terrorisme ;
- Charger le Secrétariat d'étudier la possibilité de mener de nouvelles initiatives sur la manière dont le CODEXTER pourrait contribuer au mieux à l'action antiterroriste de la communauté internationale ;
- Désigner un membre du CODEXTER, sur la base du volontariat, pour participer à la prochaine réunion du PC-IBC, qui se tiendra le 9 janvier 2017 ; toute personne intéressée se fera connaître auprès du Secrétariat dans un délai de 15 jours.

### **4. Travaux et activités futurs du CODEXTER**

- Examiner le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme ;
- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action ;

- Valider les propositions soumises par le Secrétariat pour promouvoir les travaux du CODEXTER et leur donner plus de visibilité.

## **5. Amendements à la Recommandation relative aux techniques spéciales d'enquête**

- Examiner en détail les amendements à la Recommandation sur les techniques spéciales d'enquête (paragraphe par paragraphe) et son Exposé des motifs (section par section) ;
- Adopter à titre préliminaire le projet de Recommandation tel qu'amendé et son projet d'Exposé des motifs ;
- Charger le Secrétariat de soumettre le projet de Recommandation tel qu'amendé et son projet d'Exposé des motifs au Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) pour commentaires à soumettre au plus tard le 8 décembre 2016 ;
- Prendre note du fait que le CODEXTER examinera les commentaires du CDDH selon la procédure écrite et les soumettra ensuite au Comité des Ministres pour adoption formelle.

## **6. Les liens entre le terrorisme et le crime organisé**

- Saluer le travail accompli par Mme Ana SALINAS et M. Peter NEUMANN concernant leur rapport préliminaire conjoint sur les liens entre le terrorisme et le crime organisé ;
- Examiner le rapport préliminaire et tenir un échange de vues ;
- Suivre ce point et examiner régulièrement la question des liens entre le terrorisme et le crime organisé ;
- Charger le Secrétariat de mettre en place un groupe d'experts, qui seront nommés au sein des comités pertinents du Conseil de l'Europe, pour apporter une aide supplémentaire, le cas échéant, aux deux experts universitaires ;
- Se prononcer sur la nécessité ou non d'autres actions du CODEXTER dans ce domaine ;
- Fournir aux experts universitaires, à titre volontaire, la législation pertinente et tout autre document qui seront jugés utiles pour le thème du rapport. Ces informations seront adressées au Secrétariat, qui les transmettra aux experts.

## **7. Les terroristes agissant seuls**

- Prendre note du rapport de la première réunion du Comité de rédaction sur les terroristes agissant de manière isolée et des informations fournies par le Secrétariat.

## **8. Les points de contact du réseau combattants terroristes étrangers 24/7 du Conseil de l'Europe**

- Prendre note des informations du Secrétariat sur la première réunion des points de contact tenue le 17 octobre 2016 à Strasbourg.

## **9. Terrorisme et Internet**

- Examiner le document présenté par le Secrétariat au sujet de la proposition de plate-forme public-privé sur le problème de l'utilisation abusive d'internet à des fins terroristes ;
- Saluer l'initiative du Conseil de l'Europe tout en notant que d'autres initiatives très similaires ont déjà été lancées par d'autres organisations et instances intergouvernementales et supranationales, en particulier les Nations Unies ;
- Insister sur la nécessité d'aligner, le cas échéant, l'initiative du Conseil de l'Europe sur ces autres initiatives afin de créer des synergies et d'éviter d'inutiles doublons d'activités ;

- Tenir un échange de vues sur les thèmes à inclure dans la plate-forme et approuver les propositions du Secrétariat à ce sujet ;
- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat, selon lesquelles la première réunion entre les représentants des fournisseurs privés de services d'internet et de télécommunications et le Secrétariat sur la plate-forme public-privé se tiendra le 25 novembre 2016 à Paris;
- Prendre note de la Note d'orientation #11 du T-CY : aspects du terrorisme couverts par la Convention de Budapest.

#### **10. Suivi de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE N° 196) et le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE N° 217) – Groupe des Parties**

- Prendre note des informations fournies par le Président du Groupe des Parties, M. Tobias KAPPELMANN (Allemagne), concernant la 11<sup>e</sup> Réunion du Groupe des Parties (Strasbourg, 15 novembre 2016) et l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 1 de la Convention ;
- Prendre note du Résumé du Rapport d'évaluation thématique sur la mise en œuvre de l'article 1 « Terminologie » de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 196) ;
- Prendre note des informations fournies par M. KAPPELMANN et par le Secrétariat concernant le changement de format, du « Groupe des Parties » à la « Consultation des Parties ».

#### **11. Radicalisation en prison**

- Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant l'état d'avancement de la rédaction du « guide du Conseil de l'Europe à l'usage des services pénitentiaires et de probation concernant la radicalisation et l'extrémisme violent » ;
- Saluer l'organisation par le Conseil de l'Europe d'une réunion d'experts sur la radicalisation les 23 et 24 novembre 2016 à Strasbourg, qui rassemblera des représentants des services pénitentiaires et de probation.

#### **12. Les rôles des femmes au sein de Daech**

- Examiner le document de réflexion préparé par la Rapporteuse sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Mme Tanja KIKEREKOVA (« l'ex-République yougoslave de Macédoine ») ;
- Tenir un échange de vues sur ce document ;
- Charger le Secrétariat d'inclure le thème « les femmes et le terrorisme » dans le mandat du CODEXTER pour 2018 – 2019.

#### **13. Avant-projet de révision des Lignes directrices sur la protection des victimes d'actes terroristes (2005) préparé par le Comité Directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH)**

- Adopter son avis sur l'avant-projet de révision des Lignes directrices sur la protection des victimes d'actes terroristes (2005), préparé par le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH).

#### **14. Echange de vues avec M. David Anderson, Conseiller de la Reine, Analyste indépendant de la Législation en matière de terrorisme, Royaume-Uni**

- Souhaiter la bienvenue à M. David ANDERSON, Conseiller de la Reine, et le remercier pour sa participation à cette réunion du CODEXTER ;
- Prendre note des observations de M. ANDERSON, en particulier pour ce qui concerne le rôle d'analyste indépendant sur la législation relative à la lutte contre le terrorisme et les difficultés

liées à la conduite d'une analyse effective et indépendante de la législation relative au terrorisme ;

- Réfléchir à la manière dont les enseignements tirés de l'expérience de M. ANDERSON pourraient nourrir les futures activités normatives du CODEXTER.

#### **15. Profils nationaux relatifs à la capacité de lutte contre le terrorisme et informations sur les mesures prises au niveau national contre le terrorisme**

- Examiner et approuver pour publication sur le site web du CODEXTER les profils nationaux actualisés soumis respectivement par la Belgique, l'Allemagne, la Hongrie et la Norvège ;
- Appeler tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à présenter ou actualiser leur profil national et à indiquer au Secrétariat s'ils prévoient de soumettre un profil national nouveau/actualisé ;
- Inviter les Etats membres à indiquer au Secrétariat si leur profil national est encore valide ;
- Prendre note du plan d'action national de lutte contre le terrorisme soumis par la Norvège ;
- Inviter les Etats membres, s'ils y consentent, à rendre public sur le site web du CODEXTER leur plan d'action national de lutte contre le terrorisme.

#### **16. Examen des mandats du Bureau**

- Renouveler les mandats de M. Alexandros STAVROPOULOS (Grèce) et Mme Lucia LING KET ON (Pays-Bas) en tant que Président et Vice-Présidente du CODEXTER, respectivement, pour un an ;
- Renouveler le mandat de M. Mario JANECEK (Bosnie-Herzégovine) en tant que membre du Bureau pour deux ans ;
- Prendre note du fait que le mandat de M. Tobias KAPPELMANN (Allemagne) expirera avec la suppression du Groupe des Parties. Le futur Président de la Consultation des Parties deviendra membre *ex officio* du Bureau du CODEXTER.

#### **17. Date et lieu de la 32<sup>ème</sup> Réunion plénière du CODEXTER**

- Tenir la 32<sup>e</sup> Réunion plénière du Comité à Strasbourg les 23-24 mai 2016.

#### **18. Adoption du Rapport abrégé et de la liste des points examinés et des décisions prises**

- Adopter le Rapport abrégé et la Liste des points examinés et des décisions prises.